



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL  
CELLULE DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION  
SAISON : 2024 / 2025



**R E G L E M E N T J O U R D E C O U P E U 1 1**  
**Football à 8**

**COUPE DEPARTEMENTALE « Challenge Jean PROVOST »**  
&  
**« Challenge du DISTRICT »**

- *La coupe départementale « Jean Provost » est réservée aux équipes A.*
- *Les équipes A éliminées du premier tour de la coupe départementale disputeront le 2ème tour du challenge du district.*
- *Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe lors des finales.*
- *Le nombre d'équipes qualifiées sortantes des secteurs se fera proportionnellement au nombre de secteurs, (8 par secteur).*

**RAPPEL:**

La coupe départementale à 8 est réservée aux joueurs « U11 » nés en 2014 et « U10 » nés en 2015.

Le règlement du Football à 8 sera intégralement appliqué (nombre de joueur, dimension du terrain...).

Les joueurs ou joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Les matches devront prioritairement être dirigés par des jeunes présentés par chaque équipe.

Tous les joueurs figurant sur la feuille d'arbitrage doivent être régulièrement licenciés, et qualifiés à la date de la rencontre.

Le responsable d'équipe devra être en possession du listing « foot club » de tous les U10 et U11 de son club.

Toute équipe enfreignant cette règle sera disqualifiée.

Rappel que l'arbitrage est éducatif et que le comportement des éducateurs est déterminant pour l'apprentissage des jeunes. Mauvaises touches à refaire par le même joueur.

**DUREE DES RENCONTRES > le temps de jeu d'une équipe ne doit pas dépasser 50 minutes**

Proposition d'organisation : 3 rencontres >> 1 fois 16 mn

Si une ou plusieurs équipes sont absentes, moduler le temps de jeu en respectant la durée maximale.

**DECOMPTE DES POINTS :**

Dans chaque poule, un classement sera établi en fonction du barème suivant :

- match gagné      **4** points.
- match nul        **2** points.
- match perdu     **1** point.
- forfait club      **0** point.

En cas d'égalité sur un centre au classement final, il sera pris en compte :

- 1) La totalité des tirs aux buts réussis sur les 12 tirs au but obligatoires
- 2) Avantage à l'équipe l'ayant remportée sur son adversaire
- 3) Différence de buts marqués
- 4) Meilleure attaque
- 5) Tirs aux buts élimination directe

Pour départager 2 équipes, il sera pris en compte la totalité des tirs aux buts réussis sur les 12 tirs aux buts obligatoires (3 matchs).

### **DISPOSITION CONCERNANT L'EPREUVE DES TIRS AU BUT (1er tour 25/01/2025)**

*Cette épreuve sera organisée avant chaque match*

*Dans le cadre de la modélisation des pratiques FFF, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but avant chaque match :*

**La séance des tirs aux buts prendra fin après 4 ou 6 tirs même si les équipes sont à égalité.**

- *Avant chaque rencontre, prendre 4 tireurs pour les sites à 4 équipes*
- *Avant chaque rencontre, prendre 6 tireurs pour les sites à 3 équipes*
- *L'ensemble des joueurs y compris le gardien tirent les coups de pied de réparation.*
- *1er match: prendre soit 4 ou 6 joueurs selon nombre d'équipe sur le centre).*
- *2ème match: prendre les joueurs qui n'ont pas tirés ainsi de suite.*

### **DISPOSITION CONCERNANT L'EPREUVE DE JONGLERIES (2ème tour du 22/03/2025 et finales) :**

***Cette épreuve sera organisée avant le 1er match.***

Toutes les équipes présentes participent à l'épreuve des jongleries. Cette épreuve départagera les équipes en cas d'égalité au classement à l'issue des matchs de poules et match de classement.

Il sera tenu compte **du total des 8 meilleurs** résultats sur les **12** participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pieds et tête).

**30 contacts pied droit et 30 contacts pied gauche / 10 têtes (aucun rattrapage pour ces 2 surfaces de contact)  
Un essai par pied / tête.**

Libre choix de monter le ballon avec le pied de son choix (de préférence) ou à la main.

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées suivant l'ordre ci-après :

#### **1) ADDITION AU TOTAL DES 8 MEILLEURS**

1er au total du **9ème**

2ème au total du **10ème**

3ème au total du **11ème**

4ème au total du **12ème**

#### **2) EGALITE - DECOMPTE DES POINTS :**

Dans chaque poule, un classement sera établi en fonction du barème suivant :

- match gagné : **4** points.
- match nul : **2** points.
- match perdu : **1** point.
- match perdu par pénalité : **0** point.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points au classement, le premier et le seul critère pour les départager est l'épreuve des jongleries.

**Les membres de la commission foot animation se réservent le droit de modifier à tout moment l'organisation / le format de ces journées festives.**

## **COUPE DEPARTEMENTALE « Challenge Jean PROVOST »**

### **1er Tour organisation district du 25 janvier 2025**

Les 48 équipes A qualifiées issues des secteurs sont réparties en 12 sites géographiques de 4 équipes (**les longs déplacements seront limités dans la mesure du possible**).

1 poule de 4 équipes sera constituée dans chaque centre. 2 équipes qualifiées par centre.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

Les deux premiers de la poule sont qualifiés pour le 2ème tour de coupe départementale « Jean Provost ».

Les troisièmes et quatrièmes de la poule rentrent dans le tableau du challenge du district (soit 24 équipes).

### **2ème Tour organisation district du 22 mars 2025**

Les 24 équipes qualifiées du 1er tour sont réparties en 6 centres géographiques de 4 équipes (**les longs déplacements seront limités dans la mesure du possible**).

1 poule de 4 équipes sera constituée dans chaque centre, les 2 premiers de chaque poule qualifiés pour la finale du 17 mai 2025 à CHANGÉ

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

**Le premier** et le **Le deuxième** de la poule sont qualifiés pour la finale de coupe départementale « Jean Provost ».

A l'issu des classements, les 4 meilleurs 3ème à l'épreuve des jongleries, sur l'ensemble des 6 centres seront qualifiés pour la finale de coupe départementale « Jean Provost » du 17 mai 2025 à CHANGÉ

Les 8 équipes éliminées sont remises à la disposition des secteurs.

**16 équipes qualifiées pour la finale de la COUPE DEPARTEMENTALE « Jean PROVOST »**

**Le samedi 17 mai 2025 à CHANGÉ (journée complète)**

## **CHALLENGE DU DISTRICT**

### **1er Tour district du 25 janvier 2025**

Les 48 équipes A-B-C .... qualifiées issues des secteurs sont réparties en 12 sites géographiques de 4 équipes (**les longs déplacements seront limités dans la mesure du possible**).

1 poule de 4 équipes sera constituée dans chaque centre. 2 équipes qualifiées par centre.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

Les deux premiers de la poule sont qualifiés pour le 2ème tour du challenge du district.

Le troisième et quatrième de la poule sont éliminés.

Ces 24 équipes sont remises à la disposition des secteurs.

### **2ème Tour district du 22 mars 2025**

Les **48 équipes** sont réparties en 12 sites géographiques de 4 équipes. Elles sont issues d'une part du 1er tour du challenge du district (24 équipes) et d'autre part par les équipes éliminées de la coupe départementale Jean PROVOST (24 équipes).

1 poule de 4 équipes sera constituée dans chaque centre. 1 équipe qualifié par centre

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

**Le premier** de la poule est qualifié pour la finale du « challenge du district ».

A l'issue des classements, les 4 meilleurs 2<sup>ème</sup> à l'épreuve des jongleries, sur l'ensemble des 12 centres seront qualifiés pour la finale du challenge du district le 17 mai 2025 à CHANGÉ

Les 32 équipes éliminées remises à la disposition des secteurs.

**ATTENTION SI 2 EQUIPES D'UN MÊME CLUB SONT SUSCEPTIBLES DE SE QUALIFIER POUR LA FINALE, SEULE L'EQUIPE SUPERIEURE HIERARCHIQUEMENT SERA QUALIFIEE AFIN QU'UNE SEULE DE CES 2 EQUIPES REPRESENTE SON CLUB LORS DE LA FINALE. IL SERA ALORS PROCEDE AUX REPECHAGES DU 5<sup>ème</sup> MEILLEUR 2<sup>ème</sup> A L'EPREUVE DES JONGLERIE SUR L'ENSEMBLE DES 12 CENTRES PUIS AU 6<sup>ème</sup> MEILLEUR 2<sup>ème</sup> etc...**

**16 équipes qualifiées pour la finale du challenge du district « U11 »  
le samedi 17 MAI 2025 à CHANGÉ (journée complète)**